



Fiche Programme Formation Recyclage Habilitation Electricien Basse Tension

B1(V) / B2(V)(Essai) / BR / BC / BE + Attributs (Mesure / Essai / Vérification)

➔ **Objectif de la formation :**

Actualiser les connaissances et compétences nécessaires au maintien des habilitations BT.

➔ **Public concerné :**

Electricien en travaux neufs, technicien de maintenance ou d'exploitation d'installations électriques BT.

➔ **Pré-requis :**

Posséder une habilitation en basse tension.

➔ **Durée :**

1,5 jour (7 heures de théorie et 3,5 heures de pratique).

➔ **Nombre maximum recommandé de stagiaires :**

12 pour la théorie - 6 pour les travaux pratiques.

➔ Objectifs pédagogiques :

- À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
 - Identifier les risques liés à l'électricité et leurs effets sur le corps humain.
 - Connaître les prescriptions de sécurité définies par la NF C 18-510.
 - Adopter la bonne conduite en cas d'incident ou d'accident électrique.
 - Réaliser des interventions générales.
 - Réaliser des opérations d'ordre électriques dans le cadre de travaux.
 - Appliquer les procédures de consignation.

➔ Contenu de la formation :

- Rappels sur :
 - Réglementation et responsabilités : décret du 22/09/2010, rôle de l'employeur et du salarié.
 - Notions de base en électricité : tension, courant, protections.
 - Risques électriques : électrisation, électrocution, incendie.
 - Zones d'environnement et domaines de tension.
 - Moyens de protection et comportements sécuritaires (EPI / EPC).
 - Travaux hors tension et sous tension (notions, la formation n'est pas à vocation TST).
 - Consignation, mise à la terre, VAT.
 - Essais, mesures, vérifications.
 - Exercices pratiques sur installations BT.

➔ Méthodes pédagogiques :

- Alternance de théorie et d'échanges interactifs (photos, vidéos...).
- Études de cas, démonstrations et exercices.
- Support visuel EleCS.Conseil conforme à la NF C 18-510.

➔ Évaluation et validation :

- QCM de validation des acquis.
- Attestation de fin formation remise au stagiaire.
- Proposition d'habilitation adressée à l'employeur.
- Remise d'un titre d'habilitation à remplir par l'employeur.

➔ Références réglementaires :

- NF C 18-510
- Décret n°2010-1016 du 30 août 2010.
- Articles R.4544-9 à R.4544-11 du Code du travail.